

# RETOUR D'EXPÉRIENCE & BONNES PRATIQUES EMPLOYEUR EN FAVEUR DU COVOITURAGE



EDF France est le premier producteur et fournisseur d'électricité en France. Le groupe EDF et ses filiales emploient 100 000 salarié.es, et compte 134 sites de plus de 100 salarié.es.



Interview de  
**Eve Guillaume-Gauvin**  
chargée de missions  
à la Direction des Ressources Humaines

## Pourquoi avez-vous mis en place une démarche en matière de mobilité durable ?

**E.G.-G.** : En cohérence avec la raison d'être du groupe EDF pour un avenir bas-carbone, et face aux émissions importantes générées par les transports, le groupe s'est engagé dans une démarche en matière de mobilité durable afin de favoriser les modes de déplacement moins carbonés pour les trajets domicile-travail et des trajets professionnels des salarié.es. Ainsi, dans le cadre de notre politique RSE et en matière de mobilité durable, un accord avec les organisations syndicales a été signé, avec un axe fort sur le sujet du covoiturage. En effet, pour de nombreux sites isolés, loin des centres urbains, les principales alternatives à la voiture thermique individuelle sont le covoiturage ou l'usage de véhicules électriques. Les sujets du vélo ou encore des transports en commun sont également pris en compte, notamment pour les sites localisés dans des zones plus urbanisées.

## Qu'avez-vous mis en place pour favoriser le développement du covoiturage ?

**E.G.-G.** : À la suite de l'accord signé avec les organisations syndicales, nous avons mis en place le Forfait Mobilités Durables à hauteur de 200€ par an, uniquement disponible pour le covoiturage. Ce forfait est majoré à 250€ pour les collaborateurs et collaboratrices qui transportent des personnes en situation de handicap. Ce forfait est appliqué à la fin de l'année sur la fiche de paie, et sur justificatif, en passant par une plateforme de covoiturage, d'au moins 40 trajets sur l'année.



## Quelles actions de communication et de sensibilisation avez-vous réalisées ?

**E.G-G.** : En 2023, nous avons organisé un webinaire auprès des référents développement durable de nos différents sites afin de leur communiquer l'offre proposée par notre plateforme-partenaire privilégié. Nous leur avons mis à disposition un kit de communication à diffuser auprès de l'ensemble des salarié.es.

Des communications régulières sur le site intranet de l'entreprise ou encore dans les newsletters internes sont également réalisées autour du Forfait Mobilités Durables et du dispositif de covoiturage mis en place.

Par ailleurs, une émission de radio a été montée pour présenter la politique covoiturage. À destination initialement de la filière RH, cette émission est aujourd'hui accessible à tous.

## Quelles solutions, services, aménagements avez-vous mis en place pour faciliter la pratique du covoiturage ?

**E.G-G.** : En 2023, un contrat national avec une plateforme de covoiturage a été négocié avec des avantages pour les salarié.es du groupe EDF, en particulier la «garantie retour». Les référents développement durable sur nos sites peuvent également souscrire à un abonnement premium avec un accompagnement plus important : communications, animations, suivi...

Concernant les aménagements, des discussions sont en cours concernant l'aménagement de places de stationnement dédiées.

## Quelles évolutions avez-vous pu constater en matière de pratique du covoiturage (parts modales, nombre de covoitureurs) ?

**E.G-G.** : Depuis 2023, et la mise en place du partenariat avec la plateforme de covoiturage, nous observons une légère hausse constante du nombre de covoitureurs. Aujourd'hui, selon notre baromètre annuel, environ 5% de nos collaborateurs et collaboratrices pratiquent le covoiturage pour se rendre au travail.

## Qui porte ces sujets en interne, et quelles sont les prochaines actions envisagées pour promouvoir le covoiturage ?

**E.G-G.** : C'est la Direction des Ressources Humaines du Groupe EDF qui porte, en interne, les sujets de mobilité durable. Avec de nombreux salarié.es reparti.es sur de nombreux sites, nous nous appuyons sur des relais par filiale et par site.

**E.G-G.** : En ce qui concerne les prochaines actions, et comme évoqué précédemment, nous comptons aménager des places de parking dédiées au covoiturage. Par ailleurs, nous souhaitons renforcer le partenariat avec la plateforme de covoiturage, notamment en accentuer les dispositifs de communication et de sensibilisation. À noter aussi que l'accord avec les organisations syndicales doit être prochainement renouvelé.

## Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quels sont, selon vous, les éléments clés de succès dans le développement de la pratique du covoiturage dans une organisation ?

**J.M.** : Le changement de comportement est très difficile à opérer. Le covoiturage est encore souvent perçu comme générateur de contraintes. Lever les freins psychologiques parfois est un véritable challenge. Il est vraiment nécessaire de communiquer, d'expliquer et de montrer l'intérêt que les salarié.es ont à la pratique du covoiturage.

Certains sites ont également du mal à trouver les ressources malgré les avantages financiers mis en avant. Et enfin, le Forfait Mobilités Durables n'est pour l'instant pas encore compétitif par rapport aux indemnités kilométriques.

L'un des leviers importants pour faciliter le développement du covoiturage est le sujet des parkings. Aujourd'hui, certains parkings sur nos sites sont engorgés et parfois très grands. Avec des places de stationnement dédiées et bien positionnées, l'arrivée en covoiturage est ainsi facilitée. Avec beaucoup de sites industriels, situés loin des zones urbanisées, le potentiel de développement du covoiturage est très fort, et une communication plus ciblée à ces sites à potentiel semble nécessaire.



Pour aller plus loin,  
rendez-vous sur le site



employeurs procovoiturage

